



Mairie - 10 Place de l'Eglise  
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

✉ [mairie@beaulieu-sur-loire.fr](mailto:mairie@beaulieu-sur-loire.fr)

[www.beaulieu-sur-loire.fr](http://www.beaulieu-sur-loire.fr)

## Commune de Beaulieu-sur-Loire Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-HUIT JUIN à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, LÉMAIRE Christiane, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine, CHAILLOUX Marie-Laure.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : JACQUIER Hervé, GUEROT Jean-Marc, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, COZETTE Laetitia, RAGU Guillaume.

Mme BERTRAND Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
	12 juin 2025
Date d'affichage	
	12 juin 2025
Nombre de Conseillers	
En exercice	18
Présents	12
Votants	18

**Objet : Consultation de mise à disposition d'un local pour l'offre santé « Ma protection pour votre commune »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société AXA France souhaite présenter aux habitants de la commune leurs contrats d'assurances Santé, Obsèques et Dépendance.

Pour ce faire, la commune doit mettre à la disposition de leurs agents d'assurance un local (salle des fêtes) permettant de tenir des réunions d'information destinées à présenter les produits aux habitants.

Il ne s'agit pas d'une « Mutuelle Communale », la commune ayant déjà souscrit avec notre Mutuelle « La Mutame ».

De par cette convention, un agent AXA pourra se présenter au domicile des personnes intéressées uniquement sur leur demande.

Les habitants bénéficieront d'une remise sur les 3 formules :

- 20% pour les personnes âgées de 60 ans ou plus ;
- 20 % pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles ;
- 10 % pour tous les autres habitants.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ↳ **Approuve** l'établissement de la convention de mise à disposition du local entre la société AXA France et la commune de BEAULIEU SUR LOIRE,
- ↳ **Donne** tous pouvoirs au Maire pour toutes les formalités consécutives, en particulier, la signature de ladite convention.

La secrétaire de séance,

BERTRAND Isabelle

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

Jacky HECQUET

